



POWER CORPORATION
DU CANADA

Plus forts d'un siècle

Assemblée annuelle des actionnaires

Allocution prononcée par
Paul Desmarais, jr, o.c., o.o.
Président du conseil

Le 14 mai 2025

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Pour obtenir la signification des abréviations utilisées aux présentes, se reporter à la liste des abréviations qui figure à la suite de la section intitulée « Abréviations » du plus récent rapport de gestion intermédiaire et du plus récent rapport de gestion annuel de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et disponibles dans le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca.

Dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, les représentants de la Société peuvent, dans leurs remarques ou leurs réponses à des questions, faire des déclarations prospectives, et les documents qui accompagnent leurs propos peuvent aussi en contenir.

Certains énoncés, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. L'auditeur ou le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société lancée en 2025, les déclarations portant sur l'impôt différé, l'incidence de la transaction visant le partenariat stratégique au sein de Power Sustainable Manager, la stratégie en matière de technologies financières, les activités de mobilisation des capitaux et les stratégies d'investissement des plateformes de placement, les engagements en capital du groupe Power et de tiers, l'objectif visant à maintenir la trésorerie et les équivalents de trésorerie à un seuil minimal par rapport aux charges fixes, le calendrier prévu de l'investissement de SHMI dans BEX Capital, l'intention de GBL de faire croître son portefeuille et ses activités de gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'investissement de GBL dans SHMI et les incidences prévues, de même que les attentes publiées par les filiales de la Société, y compris à l'égard des objectifs financiers à moyen terme de Great-West Lifeco et d'IGM, de même que des objectifs de GBL annoncés lors de sa mise à jour stratégique de 2024. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications aux lois fiscales, l'incidence des relations commerciales et des tensions commerciales persistantes, incluant les menaces de tarifs et d'autres mesures des gouvernements, ainsi que des mesures de rétorsion, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés, de même que les risques mentionnés à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel de la Société et à la section « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de la Société, et en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société indiquées pendant l'assemblée d'aujourd'hui, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs documents d'information respectifs déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca, y compris leur rapport de gestion respectif, lesquels sont inclus dans le rapport de gestion de la Société, ainsi que dans leur plus récente notice annuelle.

L'auditeur ou le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements, ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévues, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Pour parvenir à effectuer l'évaluation de l'exposition potentielle respective de la Société et de ses filiales à l'impôt minimum mondial (IMM) et à formuler les attentes relatives à l'incidence sur le bénéfice net ajusté, la direction de la Société s'est appuyée sur son interprétation des lois pertinentes ainsi que sur celle formulée par la direction de ses filiales. Afin d'estimer l'incidence sur Great-West Lifeco, la direction de Great-West Lifeco s'est basée sur la composition actuelle de ses activités et la croissance de son bénéfice net ajusté (défini par Great-West Lifeco comme le bénéfice fondamental) comme point de départ, conformément à ses ambitions en matière de bénéfice net ajusté présentées dans la partie B du plus récent rapport de gestion. Les autres facteurs à considérer incluent également la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société indiquées pendant l'assemblée d'aujourd'hui, le fait que l'on ne s'attend pas à ce que les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés aient une incidence importante sur la Société. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris ses plus récents rapports de gestion annuel et intermédiaire, de même que sa notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

DÉCLARATION À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET DES AUTRES MESURES

Dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, les représentants de la Société peuvent utiliser, dans leurs remarques ou leurs réponses à des questions, et les documents connexes contiennent, des mesures financières (y compris des ratios) qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Ces mesures financières et ratios non conformes aux normes IFRS sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (bénéfice net ajusté) », « bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies par action (bénéfice net ajusté par action) », « valeur de l'actif net ajustée », « valeur de l'actif net ajustée par action », « actif géré et sous services-conseils consolidé » et « actif consolidé et actif administré ».

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent au lecteur ou à l'auditeur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Ces mesures financières et ratios non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée et pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (ou bénéfice net ajusté) représente le bénéfice net lié aux activités poursuivies, excluant les ajustements. En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, afin de mieux refléter sa performance sous-jacente. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la définition des ajustements, qui sont utilisés pour calculer le bénéfice net ajusté, a été modifiée afin de tenir compte de l'incidence de la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle se rapportant à PPSIE en raison des variations de la juste valeur d'actifs détenus au sein du fonds, ainsi que de la quote-part du bénéfice (de la perte) lié aux activités consolidées de PPSIE attribuable à des investisseurs tiers. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2024, la définition des ajustements a été modifiée afin de tenir compte des incidences de l'application de la définition des ajustements au bénéfice net présenté par GBL, aux résultats des activités d'investissement de la Société et aux entreprises autonomes. La définition a également été élargie afin de tenir compte des incidences liées aux réévaluations découlant de l'évolution des marchés qui entraînent une non-concordance comptable. Les données des périodes comparatives ont été retraitées afin qu'elles soient conformes à la définition adoptée pour la période considérée. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de la Société pour obtenir plus d'information.

L'assemblée d'aujourd'hui peut également inclure d'autres mesures utilisées aux fins de l'analyse des activités de la Société et de celles des sociétés en exploitation cotées en bourse consolidées et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes : « actif géré », « actif administré », « actif géré et sous services-conseils », « actif géré et actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques », « valeur comptable par action participante », « intéressement aux plus-values », « capitaux générant des honoraires », « capitalisation boursière », « valeur de l'actif net », « intéressement aux plus-values, montant net », « engagements non capitalisés » et « taux moyen pondéré des honoraires de gestion ».

La valeur de l'actif net ajustée est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour évaluer leur valeur. La valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée (aussi appelée la valeur de l'actif brut), moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Les participations détenues dans des entités cotées en bourse (y compris Great-West Lifeco, IGM et GBL) sont évaluées à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon l'estimation de leur juste valeur par la direction. La définition de la valeur de l'actif net ajustée comporte un certain nombre d'hypothèses, de jugements et d'estimations qui peuvent s'avérer inexacts, et la valeur de l'actif net ajustée par action ne constitue ni une représentation ni une garantie de la valeur qu'un détenteur d'action participante pourra réaliser. Cette mesure présente la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la société de portefeuille et aide l'auditeur ou le lecteur à déterminer ou à comparer la juste valeur des placements que détient la société de portefeuille ou sa juste valeur globale. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée par action correspond à la valeur de l'actif net ajustée divisée par le nombre d'actions participantes en circulation. L'escompte par rapport à la valeur de l'actif net ajustée correspond à l'écart en pourcentage (exprimé par rapport à la valeur de l'actif net ajustée) entre la capitalisation boursière de la Société et la valeur de l'actif net ajustée.

Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans la partie A du rapport de gestion annuel courant et du plus récent rapport de gestion intermédiaire, disponibles dans le profil de la Société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, pour de plus amples explications sur leur utilisation, et plus particulièrement aux sous-sections intitulées « Bénéfice net ajusté », « Valeur de l'actif net ajustée » et « Actif géré et sous services-conseils consolidé, et Actif consolidé et actif administré » incluses dans la section intitulée « Rapprochements des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures financières conformes aux normes IFRS, y compris celles utilisées dans le calcul des ratios non conformes aux normes IFRS, et à la section « Autres mesures » dans la partie A du rapport de gestion annuel courant et du plus récent rapport de gestion intermédiaire de la Société, disponibles dans le profil de la Société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, pour obtenir une définition de chaque autre mesure financière, lesquels explications, rapprochements et définitions supplémentaires sont intégrés par renvoi aux présentes et dans les documents mis à la disposition du public en vue de l'assemblée d'aujourd'hui.

INFORMATIONS PRÉSENTÉES À L'ÉGARD DES SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ INVESTIT

Dans cette présentation ainsi que toute déclaration faite oralement dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, notamment en réponse aux questions, i) concernant les informations concernant Great-West Lifeco et IGM, selon le cas, sont tirées de leurs plus récents rapports de gestion intermédiaire et annuel respectifs, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et dont il est également possible d'obtenir des exemplaires directement sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca sous leur profil respectif, ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com/fr et au www.igmfinancial.com/fr, et ii) les informations concernant GBL, sont tirées de l'information publiée par GBL, notamment dans son communiqué de presse du quatrième trimestre de 2024 et dans son communiqué de presse du premier trimestre de 2025. Pour obtenir plus de renseignements sur les résultats de GBL, consulter son site Web, au www.gbl.com. Pour obtenir des définitions et des rapprochements des mesures financières non conformes aux normes IFRS présentés par Great-West Lifeco et IGM, se reporter à la section Mesures financières et ratios non conformes aux normes IFRS et plus particulièrement aux sous-sections Bénéfice fondamental (perte fondamentale), et Ratios non conformes aux normes IFRS, qui se trouvent dans le rapport de gestion annuel de Great-West Lifeco, ainsi qu'à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières et plus particulièrement au Tableau 1 : Rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui se trouvent dans le rapport de gestion annuel d'IGM pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans leur profil respectif sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca.

Chaque trimestre, GBL présente la valeur de son actif net, car cette mesure constitue un important critère d'évaluation de sa performance. La valeur de l'actif net de GBL représente la juste valeur de son portefeuille de placements et de sa trésorerie brute, et la valeur actualisée de son billet lié à Concentrix et de ses actions propres, moins sa dette brute. Les placements de GBL détenus dans des entités cotées et ses actions propres sont évalués à leur valeur de marché, la valeur actualisée du billet lié à Concentrix est calculée selon le taux en vigueur sur le marché, compte tenu de la qualité du crédit de Concentrix, ses placements dans des entités fermées sont évalués selon les recommandations contenues dans les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, et ses placements récents sont évalués à leur coût d'acquisition. Ces évaluations représentent la meilleure estimation de la direction de GBL. Le portefeuille de placements de GBL Capital est évalué en faisant la somme de tous les placements à la juste valeur fournie par les gestionnaires de fonds et de la trésorerie nette de GBL Capital, moins sa dette nette. Les actifs de Sienna Investment Managers sont évalués au coût d'acquisition des sociétés de gestion, moins les pertes de valeur, le cas échéant. Pour obtenir plus de renseignements sur la valeur de l'actif net de GBL et ses critères d'évaluation, se reporter à son site Web www.gbl.com.

Toutes les informations sont au 31 décembre 2024, à moins d'indication contraire.

Allocution prononcée par
Paul Desmarais, jr, o.c., o.o.
Président du conseil

Assemblée annuelle des actionnaires

Le 14 mai 2025

Merci, André.

Merci d'avoir raconté l'histoire du parcours de Power Corporation au cours des 100 dernières années, dont l'engagement de notre famille envers la gestion de la compagnie.

Merci à toi également, Jeff, pour le leadership remarquable que tu continues d'insuffler année après année, ainsi que pour les excellents résultats de la dernière année.

Permettez-moi aussi de remercier chacun d'entre vous - nos actionnaires, collègues et amis - qui êtes parmi nous aujourd'hui pour souligner ce moment clé de notre histoire.

J'ai choisi de concentrer mon allocution sur la *gratitude*, un thème qui me semble particulièrement appropriée en cette occasion.

En réfléchissant à tout ce qui a été bâti au fil des années et à toutes les personnes exceptionnelles qui y ont contribué, il y a de quoi être reconnaissants. En tout cas, je le suis énormément.

C'est donc ma profonde gratitude que je souhaite exprimer ici aujourd'hui.

D'abord et avant tout à l'égard de nos parents. Pour leur soutien indéfectible et aussi pour nous avoir fourni un tel exemple de leadership en matière de philanthropie et d'engagement envers la communauté.

Ils nous ont légué leurs convictions profondes envers ce grand pays qu'est le Canada et cette magnifique province qu'est le Québec, mais aussi envers Montréal, cette formidable métropole prospère. De plus, ils nous ont transmis la responsabilité que nous avons de donner et d'inspirer les autres à le faire.

Ils nous ont également insufflé l'importance d'être fiers de notre héritage francophone, d'embrasser le bilinguisme et de prôner l'égalité des droits et des chances, pour les francophones comme pour les anglophones.

Je pense d'ailleurs que notre père a favorisé notre succès lorsqu'il nous a donné, à André et à moi, l'espace dont nous avons besoin et nous a attribué des secteurs d'activités et des zones géographiques différents pour chacun de nous. Il nous a ainsi offert à tous les deux l'occasion d'élargir notre vision et de développer une perspective mondiale.

Je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion de vivre en Europe pendant quatre ans avec ma famille pour bâtir et consolider la relation avec la famille Frère. Depuis maintenant trois générations, nous bâtissons ensemble des entreprises exceptionnelles en Europe, toujours dans le plaisir et en continuant d'avoir du succès.

Je suis également profondément reconnaissant envers Jim Burns, maintenant décédé, pour son mentorat alors que nous collaborions à la création de la Financière Power, qui s'est avéré être une base exceptionnelle pour la redéfinition de Power Corporation qui a suivi, étant maintenant axée sur les services financiers.

Le premier conseil d'administration sur lequel j'ai siégé est celui de Montreal Trust, où j'ai rencontré Robert Gratton, qui nous a alors convaincus de vendre l'entreprise. Les gains de cette transaction nous ont permis d'accroître notre investissement au sein du groupe Pargesa/GBL, pour ultimement obtenir un bilan assez solide pour amorcer l'acquisition de la London Life. J'ai énormément apprécié mon partenariat de plus de 20 ans avec Robert et je suis reconnaissant pour son apport inestimable.

Et surtout, je suis profondément reconnaissant envers mon frère André pour le partenariat que nous avons réussi à bâtir. Nous avons réalisé notre vision de transformer Power Corporation en une société internationale de premier plan axée sur les services financiers. Cela constitue notre succès commun.

J'apprécie à quel point ce partenariat a bien fonctionné, alors qu'aux côtés de Jeff Orr, nous continuons à développer la compagnie que nous avons aujourd'hui.

Les mots suffisent à peine pour exprimer ma gratitude envers Jeffrey Orr. Nous travaillons ensemble depuis maintenant plus de 30 ans.

C'est un leader talentueux, un visionnaire, un esprit brillant et un homme profondément humain.

Le voir agir à titre de président et chef de la direction me procure beaucoup de bonheur, et ce, alors qu'il mène depuis maintenant cinq ans Power Corporation et les sociétés de notre groupe vers de nouveaux sommets. Merci à toi, Jeff.

Nous croyons profondément en l'importance de donner et d'aider à bâtir des organismes prospères qui soutiennent nos communautés.

Il s'agit d'un travail hautement gratifiant, qui traduit également la gratitude que nous ressentons envers ce que nous possédons et notre engagement à partager avec les autres. Comme j'ai pu le constater en travaillant avec Centraide, bâtir des ponts au sein des communautés est primordial pour veiller à la prospérité de la société.

Enfin, je me permets de dire quelques mots sur ce grand pays qui est le nôtre. Je suis tellement fier d'être Canadien.

Nous admirons tous la beauté de notre grand territoire incomparable.

Et, permettez-moi également de souligner ma grande fierté, en tant que Canadien francophone, à observer la façon dont nos trois cultures fondatrices ont appris à vivre ensemble.

C'est ce qui nous a permis d'être plus tolérants, respectueux et généreux avec les êtres humains qui nous entourent.

Grâce à la solide fondation que nous avons bâtie chez Power Corporation au cours des 100 dernières années, nous sommes confiants que nous pourrions prospérer au cours des décennies à venir et continuer d'accroître la prospérité de ce pays merveilleux.

À nos actionnaires, merci encore de nous accorder votre confiance et d'investir en nous. Je vous en suis profondément reconnaissant.

À nos employés, nos collègues, je suis tellement privilégié de vous connaître, de faire équipe avec vous et d'avoir pu compter sur vos connaissances, vos conseils, votre travail acharné et votre engagement au cours de toutes ces années. Merci.

Je suis enthousiaste de voir Power Corporation continuer à connaître autant de succès au cours des décennies à venir.

Un grand merci.